

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté du 6 novembre 2002 modifiant l'arrêté du 30 septembre 1988 fixant la liste des espèces d'animaux susceptibles d'être classés nuisibles

NOR : DEVN0210391A

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu le code rural, et notamment les articles R. 227-5 et suivants ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 1988 modifié fixant la liste des espèces d'animaux susceptibles d'être classés nuisibles ;

Vu l'avis du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage en date des 15 octobre 2002 et 6 novembre 2002,

Arrête :

Art. 1^{er}. – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 30 septembre 1988 susvisé, sont ajoutées à la liste des espèces d'animaux susceptibles d'être classés nuisibles par le préfet les espèces suivantes :

Mammifères :

Belette (*Mustela nivalis*).

Martre (*Martes martes*).

Putois (*Mustela putorius*).

Art. 2. – La directrice de la nature et des paysages est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 novembre 2002.

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA FAMILLE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Arrêté du 14 novembre 2002 portant approbation des modifications de la convention constitutive du groupement d'intérêt public Observatoire français des drogues et toxicomanies

NOR : SANP0223715A

Par arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées en date du 14 novembre 2002, la convention constitutive du groupement d'intérêt public Observatoire français des drogues et toxicomanies, telle que modifiée par les décisions des assemblées générales du 20 décembre 2001 et du 17 octobre 2002, est approuvée.

Arrêté du 14 novembre 2002 relatif au budget 2002 de l'agence régionale de l'hospitalisation d'Alsace

NOR : SANG0223710A

Par arrêté du ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées et du ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire en date du 14 novembre 2002, le montant du budget primitif 2002 de l'agence régionale de l'hospitalisation d'Alsace est majoré de la somme nette de 300 000 € (décision modificative n° 1).

Arrêté du 14 novembre 2002 relatif au budget 2002 de l'agence régionale de l'hospitalisation d'Ile-de-France

NOR : SANG0223711A

Par arrêté du ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées et du ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire en date du 14 novembre 2002, le montant du budget primitif 2002 de l'agence régionale de l'hospitalisation d'Ile-de-France est majoré de la somme nette de 144 600 € (décision modificative n° 1).

Arrêté du 14 novembre 2002 relatif au budget 2002 de l'agence régionale de l'hospitalisation du Centre

NOR : SANG0223712A

Par arrêté du ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées et du ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire en date du 14 novembre 2002, le montant du budget primitif 2002 de l'agence régionale de l'hospitalisation du Centre est majoré de la somme nette de 74 482,11 € (décision modificative n° 2).

Arrêté du 14 novembre 2002 relatif au budget 2002 de l'agence régionale de l'hospitalisation de Bourgogne

NOR : SANG0223713A

Par arrêté du ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées et du ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire en date du 14 novembre 2002, le montant du budget primitif 2002 de l'agence régionale de l'hospitalisation de Bourgogne est majoré de la somme nette de 16 000 € (décision modificative n° 1).

Arrêté du 14 novembre 2002 relatif au budget 2002 de l'agence régionale de l'hospitalisation de Champagne-Ardenne

NOR : SANG0223714A

Par arrêté du ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées et du ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire en date du 14 novembre 2002, le montant du budget primitif 2002 de l'agence régionale de l'hospitalisation de Champagne-Ardenne est majoré de la somme nette de 73 812 € (décision modificative n° 1).

Arrêté du 18 novembre 2002 portant approbation des modifications apportées au règlement du régime invalidité-décès des travailleurs non salariés des professions industrielles et commerciales

NOR : SANS0223723A

Par arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, du ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées et du secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation en date du 18 novembre 2002, sont approuvées, telles qu'elles sont annexées au présent arrêté, les modifications apportées au régime d'assurance invalidité-décès des travailleurs non salariés des professions industrielles et commerciales (art. 6 et 10).

Nota. – L'arrêté et ses annexes seront publiés intégralement au *Bulletin officiel* n° 2002/51 du ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité et du ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées, disponible à la Direction des Journaux officiels 26, rue Desaix, 75727 Paris Cedex 15, au prix de 10,63 €.